

Conseil Municipal
Séance publique 15/06/26

/ Délibération DEL26_06_15_20

ÉDUCATION. Subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire de la Section Internationale Américaine du collège Elsa Triolet. Autorisation de versement

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 43

Date de la convocation 09/06/2026

Président Monsieur Idir BOUMERTIT

Secrétaire Madame Anissa RAHMOUNI

Présent·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Jean-Paul CROUZET, Madame Marine CRISTINA, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Patricia OUVARD, Monsieur Lanouar SGHAÏER, Madame Nadia CHIKH, Monsieur Jean-François PINEL, Madame Rachida BENMERZEG, Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Madame Anissa RAHMOUNI, Monsieur Farouk ABABSA, Madame Andréa AKE, Monsieur Kodia KOUADJO, Madame Amina MANSEUR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Farida ZERARI, Monsieur Yannis CELLIER, Monsieur Albert NIGRA, Madame Colette GAUNET, Madame Fatima KOLLI, Monsieur Abdelouhab TEMACINI, Monsieur Johan RIVAL de ROUVILLE, Monsieur Lionel PARLANT, Monsieur Vincent BOULARES, Madame Margaux SAVOYE, Madame Jeanne CLERC, Monsieur Antonin NOUVIAN, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Michèle PICARD, Madame Nathalie DEHAN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Monsieur Yann ROUSTAN, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Pascal DUREAU, Monsieur Aurélien ARNOULD, Madame Sonia IBRAHIMI, Monsieur Ludovic ALMERAS, Madame Anne-Françoise RIAS, Monsieur Frédéric PASSOT, Monsieur Quentin TAIEB

Dépôt de pouvoir Monsieur Salah FERKOUNE **donne pouvoir** à Monsieur Jean-Paul CROUZET, Madame Camille BORNE **donne pouvoir** à Monsieur Lionel PARLANT, Madame Mélissa MEDJKAL **donne pouvoir** à Monsieur Vincent BOULARES, Monsieur Nolan BELMONDO **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Samira MESBAHI **donne pouvoir** à Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Monsieur Karim SEGHIER **donne pouvoir** à Madame Véronique FORESTIER

Le Collège Elsa Triolet de Vénissieux accueille depuis septembre 2022 une Section Internationale Américaine, offrant aux élèves un enseignement renforcé en langue, littérature et culture américaine. Dans le cadre de ce projet pédagogique, l'équipe éducative a organisé un voyage scolaire en Normandie et à Londres, du 25 au 31 mai 2026, sur la thématique des liens historiques et culturels entre les États-Unis et le Royaume-Uni.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement en croisant les dimensions citoyenne (mémoire, citoyenneté, vivre ensemble), culturelle (théâtre, cinéma, art) et linguistique (immersion en anglais). Il vise également à stimuler la motivation et l'engagement des élèves, favorisant ainsi leur persévérance scolaire.

Le voyage concerne 44 élèves de la Section Internationale Américaine et 5 accompagnateurs. Le coût total s'élève à 29 999,11 €, soit 612,23 € par participant. Une subvention de 5 000 € a déjà été attribuée dans le cadre de la Cité Éducative. Afin de soutenir financièrement ce projet et de réduire la charge pour les familles, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire de 2 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles

Considérant que le voyage scolaire organisé par le Collège Elsa Triolet s'inscrit dans une démarche pédagogique ambitieuse, favorisant l'ouverture culturelle et linguistique des élèves ;

Considérant que ce projet contribue à renforcer la cohésion sociale et l'engagement des élèves, en lien avec les objectifs du projet d'établissement ;

Considérant que la Ville de Vénissieux souhaite soutenir les initiatives éducatives locales, notamment celles visant à réduire les inégalités d'accès aux activités culturelles et linguistiques ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur CROUZET, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2200€ au Collège Elsa Triolet pour le financement du voyage scolaire en Normandie et à Londres, organisé du 25 au 31 mai 2026 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au versement de cette subvention ;
- dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice, aux fonctions et natures concernées.

Le Maire,

La secrétaire,

Idir BOUMERTIT

Anissa RAHMOUNI